

	Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 23 juin 2025 <i>Rapporteur : Monsieur Nicolas ANDRÉ</i>	CA-DEL-2025- 076
---	---	-----------------------------

**Avis de la CAESE relatif au projet d'installation d'une micro-crèche
sur la Commune d'Angerville**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (52).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs, Xavier GUIOMAR, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Maïram SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG (12).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU (par procuration à Yvon BOUKAYA), Geneviève MENNELET (par procuration à Yvon CHANDELLIER), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Gilbert DALLERAC (par procuration à Isabelle PYBOT), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Guy CROSNIER (par procuration à Jean PERTHUIS), Jean-Pierre DUBOIS (par procuration à Guy DESMURS), Angéline DARDENNE (par procuration à Dominique LEROUX), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Christelle DELOISON) (11).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Nicolas ANDRÉ,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne par l'extension d'une compétence en matière de jeunesse et l'actualisation des statuts,

VU la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, notamment son article 17, instituant la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ;

VU l'article L214-1-3 du code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.214-2 et suivants relatifs à l'organisation et au pilotage de l'offre d'accueil du jeune enfant ;

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.2324-1 à L.2324-4 ;

VU le décret n°2025-304 du 1^{er} avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil des jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches.

CONSIDÉRANT que la CAESE, en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant depuis le 1^{er} janvier 2025, dispose de la compétence de planification du développement de l'offre d'accueil sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT que cette compétence inclut l'obligation d'émettre un avis sur les projets d'implantation d'établissements ou services d'accueil du jeune enfant relevant du secteur privé, conformément aux dispositions légales susmentionnées ;

CONSIDÉRANT que le projet de la micro-crèche « Berceuse des étoiles », située 26 rue du Jeu de Paume à Angerville, prévoit une capacité d'accueil adaptée aux besoins identifiés du territoire, pour une amplitude horaire cohérente avec les attentes des familles ;

CONSIDÉRANT que l'implantation de cette structure concourt à la diversification de l'offre d'accueil et s'inscrit dans une logique de complémentarité avec l'offre existante sur la commune d'Angerville et à l'échelle intercommunale ;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives fournies par le porteur de projet ;

CONSIDÉRANT que le projet satisfait aux exigences réglementaires et s'inscrit dans les orientations stratégiques de la politique intercommunale de la petite enfance ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ ;

ÉMET un avis favorable au projet d'installation de la micro-crèche Berceuse des étoiles sur la commune d'Angerville.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...